



Contrat d'engagement « PATES ET Cie » Pour la saison 2023 / 2024

Ce contrat lie

La Ferme du Cytise

« Spécialité Pays' Anne »

5, Le Faubourg

54470 MANDRES AUX 4 TOURS

Mail : fermeducytise@gmail.com

06 85 79 79 36

et l'Amapien(ne) :

Nom,

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

ENGAGEMENTS DE LA FERME DU CYTISE :

- Fournir des pâtes sèches et spécialités Bio dans le respect de la charte des AMAP (<https://miramap.org/LA-CHARTRE-DES-AMAP-2014.html>);
- Être présent aux distributions pour échanger avec les membres du groupe (infos, conseils, etc.) ;
- Assurer une livraison mensuelle des produits selon les demandes des Amapiens.

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN(NE)

- Venir récupérer sa commande à la fréquence demandée ;
- En cas d'absence, faire récupérer sa commande par la personne de son choix (famille, amis, amapiens), sinon la commande sera perdue ;
- En cas de résiliation du contrat de la part de l'Amapien(ne), trouver un remplaçant pour la fin du contrat selon des modalités financières fixées entre l'adhérent(e) et son remplaçant pour la suite du contrat en cours.

ENGAGEMENTS COMMUNS

- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité (ex : aléas climatiques entrainant un impact sur la production) ;
- Participer régulièrement aux rencontres organisées par ou en lien avec l'AMAP ;
- Communiquer au groupe AMAP les difficultés rencontrées afin d'y pallier collectivement.

COMMANDES PROPOSÉES : 1 livraison par mois (3 formules au choix)

- o Formule A => 3 paquets de pâtes sèches de 500g
- o Formule B => 2 paquets de pâtes sèches de 500g + 1 houmous ou équivalent
- o Formule C => 1 paquet de pâtes sèches de 500g + 1 tartinade ou équivalent

Chaque mois votre panier contiendra un nouveau choix de pâtes ainsi que de bocaux de houmous, de tartinades ou autres spécialités maison.

Pour diversifier votre panier, un paquet de pâtes sera parfois remplacé par un paquet de légumineuses produites sur la ferme (lentille ou pois chiche).

Nous vous invitons à découvrir notre ferme et notre gamme de produits sur notre site : fermeducytise@gmail.com !

Le contrat couvre une période de 8 mois de début juillet 2023 à courant février 2024.

MODALITES DE FORMULE, DE LIVRAISON ET DE PAIEMENT : Merci de cocher les cases qui vous conviennent dans le tableau ci-dessous.

VOTRE CHOIX DE FORMULE : A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C <input type="radio"/>	
o Formule A => 3 paquets de pâtes sèches de 500g	
o Formule B => 2 paquets de pâtes sèches de 500g + 1 houmous ou équivalent	
o Formule C => 1 paquet de pâtes sèches de 500g + 1 tartinade ou équivalent	
VOTRE CHOIX DE SEMAINE DE LIVRAISON : Semaine paire <input type="radio"/> Semaine impaire <input type="radio"/>	
<small>Ps : concerne les personnes ayant un panier par quinzaine</small>	
<input type="radio"/> Paiement mensuel	8 chèques* de 10€
<input type="radio"/> Paiement trimestriel	o 2 chèques de 27€ o 1 chèque de 26 €
<input type="radio"/> Paiement annuel	1 chèque* de 80€

*Les chèques sont libellés à l'ordre de « La ferme du Cytise ». La totalité des chèques est remis au trésorier de l'association lors de la signature du contrat ; il les remettra au producteur au fil de l'année.

Paiement annuel : débit le 10 juillet. Mensuel : débits entre le 10 et le 15 de juillet à février. Trimestriel : les 10 juillet, septembre et décembre.

Dates et lieu de livraison :

- Les deux premiers mardis soir du mois, de 18h à 19h
- A la maison des associations de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, square Michel Maurel

Contrat à retourner signé en 2 exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP)

Fait Blénod-lès-Pont-à-Mousson le/...../ 2023

L'amapien(ne) : Mme/Mr.....

La ferme du Cytise